



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

MADAME LE MINISTRE DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

ALLOCUTION A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'ATTRIBUTION DE DEUX LICENCES
DE FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET (FAI)

Lomé, le 07 Juin 2017

Messieurs les Ambassadeurs ;

**Mesdames et Messieurs les représentants d'organisations
internationales ;**

Autorités civiles, politiques, militaires, religieuses et administratives ;

**Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Réglementation des
secteurs de Postes et de Télécommunications ;**

Monsieur le Directeur Général du Groupe Vivendi Africa ;

Monsieur le Directeur Général de la société Téolis ;

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs des services centraux ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un grand plaisir pour moi, de procéder en ce jour, aux côtés du Régulateur, à l'attribution de deux nouvelles licences de fournisseurs d'accès internet à la Société TEOLIS SA et au GROUPE VIVENDI AFRICA Togo.

Comme vous le savez, l'accès pour tous à l'internet haut débit est l'une des priorités du ministère. **Les objectifs poursuivis sont d'améliorer la qualité de l'internet dans notre pays et d'assurer l'accessibilité des services de télécommunications à des prix remarquablement compétitifs.**

Le plan d'action du ministère pour atteindre ces objectifs passe notamment par le renforcement des infrastructures télécoms, la mise à jour du cadre réglementaire du secteur, la démocratisation de l'outil informatique et la promotion des initiatives dans le numérique.

C'est pourquoi, un certain nombre de projets de grande envergure ont été lancés, pour aménager le territoire numérique togolais.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme WARCIP Togo, financé par la Banque Mondiale, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un centre de données qui regroupera des équipements informatiques et des espaces de stockage pouvant être loués à des entreprises. Un point d'échange internet (IXP) permettant aux fournisseurs d'accès internet d'échanger du trafic pour réduire les coûts et diminuer les temps d'envoi et de réception de communications électroniques, est déjà opérationnel et le lancement officiel est imminent.

Par ailleurs, nous avons finalisé le déploiement d'un vaste réseau de fibre optique reliant 560 bâtiments administratifs au sein de la capitale, à l'internet haut débit. Ce réseau E-Gouvernement est également opérationnel depuis maintenant plusieurs mois.

Ainsi, pour capitaliser sur ces projets et renforcer notre action, nous avons sollicité auprès du Conseil des ministres le 24 août 2016, l'autorisation de procéder au lancement du processus d'attribution de deux (2) nouvelles licences à des fournisseurs d'accès internet.

Après 8 mois d'appel à manifestation d'intérêt, de constitution des dossiers d'appel d'offres et d'étude des quinze offres présentées, nous avons à nouveau sollicité l'autorisation du gouvernement le 31 mai dernier, pour obtenir cette fois ci, l'attribution des licences aux deux soumissionnaires dont les offres techniques et financières ont remporté le plus de points. Nous félicitons ainsi, la Société TEOLIS représentés par Messieurs Michel BAGNAH

et Isidore BARCOLA et le GROUPE VIVENDI AFRICA Togo représenté par Monsieur Alexandre COHEN. Nous espérons qu'elles sauront satisfaire les attentes des consommateurs togolais.

L'octroi de ces licences a un impact positif sur le secteur de l'économie numérique. Il donne ainsi l'opportunité aux consommateurs d'avoir le choix entre davantage de fournisseurs de service Internet. De nouvelles offres adaptées à chacun des segments du marché seront alors disponibles pour satisfaire tant les petits consommateurs, que les consommateurs moyens et les grands consommateurs.

Les consommateurs pourront sélectionner l'offre qui leur est la plus adaptée en fonction de la couverture proposée, du débit alloué, du prix, des modalités d'accès, des services techniques et annexes présentés.

L'attribution de ces licences assurera ainsi une nette amélioration de la qualité de service de l'internet. En effet, c'est cette qualité de service offerte, qui départagera les fournisseurs et fidélisera leur clientèle.

Nous prévoyons que ces nouvelles offres, en sus de la suppression de la TVA sur l'importation des terminaux mobiles et du matériel informatique, augmentent largement la diffusion des outils TIC, sur le territoire. Le Togo intégrera ainsi pleinement la société du numérique et de l'information.

En effet, la majeure partie de notre population utilise déjà un téléphone portable, il s'agit de l'outil de télécommunications le plus répandu sur notre territoire, et plus largement, sur l'ensemble du continent.

Or, avec l'avènement de l'Internet, le mobile n'est plus uniquement un moyen de communication traditionnel. Il est désormais utilisé pour désenclaver les zones rurales, pour faciliter l'accès à des services primordiaux comme l'éducation, la santé mais également l'inclusion financière grâce à la création de portes-monnaie électroniques et le développement d'applications mobiles diversifiées.

Pour accompagner cette évolution technologique, nous comptons sur l'ensemble des fournisseurs d'accès internet pour offrir les meilleurs services aux meilleurs prix afin de satisfaire pleinement les consommateurs togolais et faire du pays, un hub du numérique dans la sous-région.

L'arrivée de ces deux nouveaux FAI dans le secteur des télécommunications est une étape supplémentaire dans la concrétisation de la politique numérique du gouvernement.

Je me réjouis donc de l'attribution de ces deux nouvelles licences, et c'est avec impatience que nous attendons de découvrir les nouvelles offres proposées !

Je vous remercie pour votre aimable attention.